NATIONS UNIES

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS AND CIVIC EDUCATION

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

CNJC

YOUTH CONNEKT CAMEROON

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT - ONU

Document Projet

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT-ONU
[CAMEROUN]

Intitulé du Programme : YOUTH CONNEKT CAMEROON

Durée du Programme (Phase pilote) : 3 ans (2020 – 2023)

Résultats du Programme conjoint :

Produit 1 : Les mécanismes de renforcement de l'auto-emploi et d'insertion décente et durable des jeunes sur le marché du travail sont mis en place et fonctionnels. **GEN 2**

Produit 2 : Les valeurs citoyennes, de paix et de cohésion sociale sont partagées et pratiquées par les jeunes. **GEN *2***

Produit 3 : Les mécanismes de connexion inter et intra-générationnels sont mis en place et fonctionnels. **GEN 2**

Produit 4 : Les pratiques non discriminatoires, le leadership féminin ainsi que les moyens d'autonomisation économique sont développés comme outils importants d'intégration et de développement des jeunes filles. **GEN 3**

Produit 5 : Les adolescent(e)s et jeunes ont des capacités renforcées en matière de santé sexuelle et reproductive, exercent leurs droits y afférents et sont aptes à dérouler leur plan de vie. **GEN 2.**

Partenaire d'Exécution : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

Agences du Système des Nations Unies : PNUD ; UNFPA ; UNWOMEN ; UNESCO ; UNV

Agence Lead : PNUD

Total des ressources nécessaires:			**18 800 000 USD**
Sources de financement	**SYSTEME DES NATIONS UNIES**	**PNUD**	1 100 000 USD
		UNESCO	804 000 USD
		UNFPA	1 000 000 USD
		UNWOMEN	1 050 000 USD
		RESSOURCES A MOBILISER	5 446 000 USD
	CONTREPARTIE CAMEROUNAISE		9 400 000 USD

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT-ONU
[CAMEROUN]

SIGNATURE DES PARTIES PRENANTES

Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique – MINJEC	**Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies**
Date : 28 AOUT 2020 Signature :	Date : Signature : 28/08/2020
Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD	**Fonds des Nations Unies pour la Population - FNUAP**
Date : Signature :	Date : Signature : 28/08/2020
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes - ONUFEMMES	**Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture - UNESCO**
Hind JALAL **Représentante ai** Date : **03 Septembre, 2020** Signature :	Date : Signature :

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT-ONU
[CAMEROUN]

Brève Description du Programme

Le Cameroun connaît une forte croissance démographique d'un taux moyen annuel de 2,6%, constituée en majeure partie des jeunes. Toutefois, cette jeunesse est confrontée à des défis tels que le chômage et le sous-emploi, la vulnérabilité aux fléaux sociaux, la faible participation à la vie publique et la faible communication intra et inter- générationnelle. Afin de renverser la tendance, et soucieux d'apporter constamment des réponses efficaces à ces défis, le Gouvernement avec le concours de ses partenaires a mis en place des initiatives de promotion de l'autonomisation socio-économique et professionnelle des jeunes. Cependant, ces initiatives n'ont pas encore réussi à renverser de manière significative la tendance, du fait entre autres d'une certaine faiblesse dans la coordination, la communication et l'interconnexion.

Le **Programme** Youth Connekt Cameroon, aligné sur la vision globale de l'initiative **« Youth Connekt Africa »**, a pour but d'améliorer durablement l'autonomisation socioéconomique et l'engagement citoyen des jeunes pour leur meilleure implication au développement du pays. Pour atteindre cet objectif, le **Programme** va contribuer à : (i) Accroitre l'accès des jeunes (femmes et hommes) aux opportunités d'emplois décents ; (ii) Renforcer l'éducation civique, la participation citoyenne et la cohésion sociale ; (iii) Renforcer l'interconnexion inter et intra-générationnelle à travers des approches innovantes reposant sur une synergie d'actions entre tous les acteurs ; (iv) Réduire l'écart genre et (v) Renforcer l'Education complète à la sexualité et la santé reproductive des adolescent(e)s et des jeunes.

Les cinq objectifs de ce programme conjoint sont alignés sur l'actuel Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement (UNDAF, 2018-2020) et se projette dans le Nouveau Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable en cours de finalisation (UNSDCF, 2021 - 2025) en contribuant à tous les 4 piliers de l'UNDAF. Par ailleurs, le présent **Programme** s'aligne également sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 et la vision 2063 de l'Union Africaine en lien avec la réalisation du plein potentiel de la jeunesse.

Au niveau national, le Programme s'aligne dans la vision globale d'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 et la Nouvelle Stratégie Nationale de Développement post-DSCE (2020 – 2030).

Les résultats de ce **Programme** dont la couverture géographique se veut nationale, sont :

- 5000 emplois décents créés en faveur des jeunes via le renforcement de l'employabilité et l'appui à l'entreprenariat ;
- 1 000 000 de jeunes interconnectés et connectés à des mentors, roles models et dirigeants via des mécanismes de connexion inter et intragénérationnels mis en place et fonctionnels ;
- 100 000 jeunes ont des capacités renforcées en leadership et sont engagés dans la promotion de la paix, la cohésion sociale et les actions communautaires de développement ;
- 3000 jeunes filles dotées de capacités en leadership et engagées auprès de leurs pairs contre les pratiques discriminatoires ;
- 100 000 jeunes et adolescent(e)s ont des capacités renforcées en matière d'éducation complète à la sexualité, exercent leurs droits y afférents et sont aptes à dérouler leur plan de vie.

Pour atteindre ces résultats, la stratégie préconisée consiste à capitaliser les bonnes pratiques des initiatives existantes ; former et renforcer les capacités des jeunes ; mobiliser des ressources et développer des partenariats avec des groupes clés (Centre de formation professionnelle, Universités et grandes écoles, Organisations et réseaux de jeunes, incubateurs et laboratoires d'entreprises, secteur privé etc); renforcer l'accès des jeunes à l'information sur les opportunités existantes ; mener des plaidoyers et renforcer l'interconnexion et le brassage des jeunes.

Sous le lead du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, le programme sera mis en œuvre suivant les modalités d'Implémentation Directe (DIM) et Nationale (NIM) et géré par une équipe multisectorielle.

PROGRAMME CONJOINT GOUVERNEMENT-ONU
[CAMEROUN]

TABLE DES MATIERES

Signature des parties prenantes 2
TABLE DES MATIERES 4
SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS 5
I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT 7
I.1 ANALYSE DE LA SITUATION 7
I.2 DÉFIS MAJEURS DE LA JEUNESSE 9
I.3 APPORT DU YOUTH CONNEKT 10
II. STRATEGIE 12
II.1 THEORIE DU CHANGEMENT 13
II.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME 16
III. RESULTATS ET PARTENARIATS 16
III.1 RÉSULTATS 16
III.2 RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR OBTENIR LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS 21
III.3 PARTENARIATS 22
III.4 RISQUES ET HYPOTHÈSES 22
III.5 PRISE EN COMPTE DU GENRE 23
III.6 GESTION DES CONNAISSANCES 23
III.7 DURABILITÉ ET AMPLIFICATION 24
III.8. L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES 24
IV. GESTION DE PROGRAMME 25
IV.1 COÛT, EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ 25
IV.2- GESTION DU PROGRAMME 26
V. Cadre des resultats 27
VI. Plan de Travail Pluriannuel (à revoir et finaliser AVEC LES AUTRES ACTEURS) 29
VII. Suivi Et Evaluation 32
a. Plan de Suivi 32
b. Plan d'Evaluation 35
XI. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION 36
ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE 39
Structure du Comité de Pilotage du Programme 39
XII. CADRE JURIDIQUE 40
XIII. GESTION DES RISQUES 40
XIV. ANNEXES 42

SIGLES, ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ASCNPD	Agence du Service Civique National de Participation au Développement
BIT	Bureau International du Travail
Cam-ID	Cameroonian Influencers for Development
CMPJ	Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes
CNJC	Conseil National de la Jeunesse du Cameroun
DNP	Directeur National du Programme
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CTP	Conseiller Technique Principal
CVUC	Association des Communes et Villes Unies du Cameroun
DNP	Direction Nationale du Projet
DSCE2	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi de Seconde génération
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
EMAPUR	Equipes Mobiles d'Animation Populaire Urbaine et Rurale
FACE	Funding Authorization and Certificate of Expenditure
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FNE	Fonds National de l'Emploi
FONIJ	Fonds National d'Insertion des Jeunes
HACT	Harmonised Approach to Cash Transfers
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunications
ONEFOP	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
ONT	Observatoire National du Travail
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUFEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des Femmes
OSC	Organisation de la Société Civile
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des jeunes

PDI	Plan Directeur d'Industrialisation
PEA-Jeunes	Programme de promotion de l'entrepreneuriat agro-pastoral des jeunes
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PJ	Plan Jeunesse
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNV	Programme National de Volontariat
PEPCIN	Programme d'Education Populaire, Civique et d'Intégration Nationale
PPEJ	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes
PLAVOLCAM	Plateforme de Volontariat du Cameroun
PPJC	Plateforme de Participation de la Jeunesse Camerounaise
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTS-Jeunes	Plan Triennal Spécial-Jeunes
PVNU	Programme des Volontaires des Nations Unies
SNU	Système des Nations-Unies
SR/VBG	Santé de Reproduction/Violences Basées sur le Genre
SSR	Santé Sexuelle de Reproduction
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA/FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
YC	Youth Connekt
YCA	Youth Connekt Afrika
YCPA	Youth Community Peace Ambassador
YCC	YOUTH CONNEKT Cameroon

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

I.1 ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte international

Le monde compte aujourd'hui 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans, ce qui représente 16% de la population globale.[1] Selon les projections, d'ici à 2030, le nombre de jeunes devrait augmenter de 7%, pour atteindre près de 1,3 milliard d'individus. Les Nations Unies et les sociétés dans lesquelles cette population vit s'accordent à dire que l'imagination créative, les idéaux et l'énergie des jeunes sont des éléments indispensables au développement permanent de toute société. Ils sont reconnus comme étant des acteurs de changement, qui aspirent à atteindre leur propre potentiel, tout en permettant de garantir un monde adapté aux générations futures.

A l'échelle continentale, environ 60% de la population a moins de 25 ans, soient 200 millions âgés entre 15 et 24 ans, faisant ainsi de l'Afrique le continent à la plus jeune population mondiale. Selon le *Rapport Perspectives économiques en Afrique*, ce chiffre devrait doubler d'ici à 2045.[2] Dans son agenda de développement formulé à travers la *Vision 2063 de l'Union Africaine*, qui est de « Devenir une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale », l'Afrique accorde une place de choix à la jeunesse. En effet, il s'agit de faire de l'Afrique : « une Afrique dont le développement est axé sur les gens, se fondant sur le potentiel des populations africaines, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants ».

Face à ce double enjeu de développement, il est plus que jamais urgent de renforcer l'accès des jeunes à la formation et aux opportunités dont ils ont besoin pour s'épanouir, au regard des défis actuels auxquels ils sont confrontés, notamment en matière d'accès à l'éducation et dans les domaines de la santé, de l'emploi et de l'égalité des sexes.

Contexte national

Abritant plus de 25 millions d'habitants en 2018, le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, qui s'est donné pour objectif d'accéder à la catégorie des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2035 à travers sa vision de développement **« Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».** Selon le Groupe de la Banque Mondiale (Mémorandum publié en avril 2017), pour atteindre cet objectif, le pays devra nécessairement accroître sa productivité et favoriser le développement du secteur privé. De manière concrète, le Cameroun devra enregistrer une croissance du PIB réel d'environ 8 % (soit 5,7 % par habitant) sur la période 2015 – 2035. Il faudra pour cela que le taux d'investissement passe d'environ 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2035 et que la productivité atteigne 2%.

À cet effet, le pays a mis sur pied un plan de développement par étape dont la première étape inscrite dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE, 2010-2020) ambitionnait de : (i) porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010 – 2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020. Toutefois, sa relative stabilité politique depuis plusieurs années a été confrontée sur le plan sécuritaire, à des attaques du groupe terroriste Boko Haram dans l'Extrême Nord et à celles d'un mouvement séparatiste dans les régions anglophones depuis quelques années ; favorisant ainsi une augmentation de la population pauvre sur le plan social et de nombreuses pertes économiques et financières. Conscient de ces importants défis mais également de ses nombreuses ressources parmi lesquelles le capital humain, le pays maintient son ambition d'émergence à l'horizon 2035.

[1] Nations Unies, ***Rapport mondial de la Jeunesse***, 2018.

[2] BAD, PNUD, CEA et l'OCDE, *Rapport Perspectives économiques en Afrique*, 2012 .

L'apparition de la pandémie du coronavirus à partir de mars 2020 affecte négativement la situation socioéconomique du pays. Différents secteurs d'activité formels et informels (tourisme, hôtellerie, restauration, ...) enregistrent des pertes d'emplois qui fragilisent la protection sociale des plus faibles et l'absorption des nouveaux entrants sur le marché du travail.

La jeunesse au Cameroun

A l'image de nombreux pays africains, la population camerounaise est constituée en majeure partie des jeunes. En 2014, les statistiques indiquaient que plus de la moitié de la population était âgée de moins de 20 ans, et 43% de moins de 15 ans dont 52% de jeunes filles. Cette population jeune réside en majorité en zone rurale.

Sur le plan de l'éducation, le taux d'alphabétisation de la jeunesse est de 78,2%, soit 93,4% en milieu urbain contre 65% en milieu rural. La proportion des jeunes alphabétisés de sexe masculin est nettement plus élevée (83,7%) que celle des jeunes de sexe féminin (74,3%). Par ailleurs, en milieu rural, les jeunes scolarisés fréquentent en moyenne 2,6 ans de moins que ceux du milieu urbain en raison de l'abandon et de l'insuffisance d'encadrement pédagogique. La proportion de jeunes enrôlés dans l'enseignement technique est faible (10,1%) comparativement à l'enseignement général.[3]

En matière de protection sociale, la proportion de jeunes bénéficiant des prestations de sécurité sociale est inférieure à 3%. En effet, ce système est caractérisé par de nombreuses insuffisances au rang desquelles : le nombre limité de prestations sociales spécifiques aux jeunes ; la faible couverture sociale ; l'inadéquation des paramètres techniques et les insuffisances en matière de gouvernance.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, le secteur informel (agricole et non agricole) qui représente 92% d'actifs occupés est constitué en majorité des jeunes ; la part du secteur formel restant marginale (8%), soit 4% dans le secteur public et 4% dans le secteur privé. Par ailleurs, plus de 43% des jeunes sont des travailleurs indépendants. En effet, le taux de salarisation qui est un indicateur de formalisation des relations de travail est de 23,2% pour l'ensemble des jeunes. Ceci démontre que la plupart vit dans des conditions précaires.

Pour ce qui est de l'entrepreneuriat, presque 63% de la population de [15 ans et plus] a accès aux services financiers (Enquête Fin scope). Toutefois, il existe des disparités. En effet, il apparaît que 49% des adultes au Cameroun sont formellement servis notamment par les banques et par les institutions financières et 37% des personnes âgées de 15 ans et plus sont financièrement exclues. Ce sont des personnes qui viennent principalement des milieux ruraux, la plupart du temps des femmes, âgées de 14 à 34 ans, sans éducation formelle, particulièrement l'école primaire. Par ailleurs, les autres facteurs de production tels que la terre, et la technologie restent faibles en dépit de nombreuses réformes gouvernementales.

Sur le plan sanitaire, la situation reste précaire. Selon L'ONUSIDA, en 2018, 540 000 personnes vivaient avec le VIH/SIDA au Cameroun dont la majorité constituée de jeunes. Les jeunes femmes dans la tranche d'âge 20-29 ans ont un taux de prévalence deux fois plus élevé que celui des jeunes hommes. Cette situation est d'autant plus amplifiée par les fléaux sociaux tels que la prostitution, la délinquance juvénile, la consommation des drogues et stupéfiants et autres pratiques déviantes. Parmi les problèmes majeurs de la santé de la reproduction des adolescentes et des jeunes, figurent : (i) les rapports sexuels précoces ; (ii) les grossesses précoces non désirées ; (iii) les infections sexuellement transmissibles ; (iv) les mariages précoces ; et (vi) les violences sexuelles. Au Cameroun, la fécondité précoce reste très élevée et plusieurs adolescentes tombent enceintes très tôt, avec un taux de 119 naissances vivantes pour 1000 femmes âgées de 15-19 ans. Cela représente le double de la moyenne mondiale dans la même tranche d'âge (MICS, 2014). Par ailleurs, 25,6% des adolescentes de 15-19 ans ont déjà débuté leur vie féconde. En clair, une adolescente sur quatre âgée entre 15-19 ans est déjà

[3] EESI2 (2010)

mère ou a déjà été enceinte (MICS, 2014). Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle empêche cette catégorie de réaliser son potentiel et de dérouler pleinement son plan de vie.

I.2 DÉFIS MAJEURS DE LA JEUNESSE

En rapport avec la situation ci-dessus présentée, les principaux défis auxquels la jeunesse fait face ont trait notamment à : (i) la faible intégration sociale des jeunes, (ii) le chômage et le sous-emploi, (iii) la vulnérabilité aux fléaux sociaux, (iv) la faible participation à la vie publique, (v) la faible communication intra et inter générationnelle.

Faible insertion socio-économique, chômage et sous-emploi : selon la Seconde Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI2), le taux de chômage le plus élevé est observé chez les jeunes de 15 à 34 ans. Il se situe autour de 8,9% pour un taux de chômage global élargi de 5,6% dont 15,5% en milieu urbain et 4,3% en milieu rural. Il convient, toutefois, de mentionner que ce taux de chômage relativement faible cache un fort taux de sous-emploi d'environ 75%. Face à la saturation du système public et sa difficulté à résorber le chômage, les jeunes sont plus portés vers l'auto-emploi malgré leurs insuffisances financières et en matière de connaissances entrepreneuriales et ce dans un contexte global de faible structuration de l'écosystème d'accompagnement entrepreneurial. Par ailleurs, l'éducation et la formation des jeunes ne sont pas suffisamment orientées vers l'insertion socio-professionnelle et, par conséquent, sur 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui arrivent sur le marché chaque année, à peine 20% trouvent un emploi (formel ou informel). D'où la montée du secteur informel qui concentre 90% des actifs dont ils représentent la majorité. Bien que concernant seulement 5,7% des personnes actives, le chômage évolue avec le niveau d'instruction et est plus élevé chez les diplômés de l'enseignement supérieur (27,1%).

Vulnérabilité aux fléaux sociaux : à l'observation et sur la base de certaines données, les jeunes sont de plus en plus vulnérables aux fléaux suivants : la délinquance, la toxicomanie, les IST /SIDA, l'immigration clandestine, la radicalisation, l'enrôlement dans les bandes armées, l'exode rural, les comportements déviants, la perte de valeurs morales et patriotiques, la prostitution, etc. Ces maux les exposent à une santé précaire et portent atteinte à leur bien-être.

Faible participation des jeunes à la vie publique : La participation des jeunes à la vie citoyenne et sociale, à la prise de décision et à la promotion de la culture de la paix reste faible. En effet, le droit de vote s'acquiert à 20 ans (alors même que la majorité pénale est fixée à 18 ans), tandis que plus de la moitié de la population a moins de 20 ans. Cette situation implique indique que des efforts sont nécessaires pour davantage impliquer la jeunesse à la vie politique. Cette faible participation est accentuée entre autres par les pesanteurs socio-culturelles, les difficultés familiales, la crise du système éducatif (inadéquation formation-emploi et faible taux de scolarisation) qui augmentent la vulnérabilité des jeunes et particulièrement celle de la jeune fille et quelques fois le désintérêt de la jeunesse.

Faible communication intra et inter-générationnelle : En effet, il s'agit de toutes les questions liées à l'interaction avec les autres acteurs de la société notamment à travers les relations entre individus ; la vie en réseaux. La relation inter-générationnelle au Cameroun est marquée par une crise de confiance, voire une rupture qui chaque jour s'agrandit, entre les ainés et les plus jeunes, communément appelée crise générationnelle. Et pourtant, le dialogue entre générations s'est avéré au fil du temps être un moyen efficace pour répondre aux défis économique, social et politique résultant des changements démographiques.

Par ailleurs, l'on a observé au cours des consultations nationales que de nombreux jeunes, ignorent (volontairement ou non) les activités/réalisations de leurs pairs quand bien même celles-ci peuvent les aider à atteindre leurs buts. Les individualismes priment sur les synergies d'action en milieu jeune et

ne permettent pas une valorisation optimale des entreprises des jeunes. Ces individualismes se sont amplifiés avec l'utilisation abusive des réseaux sociaux.

Les défis évoqués ci-dessus accentuent l'état de précarité dans lequel vivent les jeunes, fragilisent le socle de protection et de cohésion sociale, avec pour corollaire l'exposition à l'exode rural, à la délinquance, à l'immigration irrégulière, à l'extrémisme violent et à l'enrôlement dans des bandes armées qui menacent la paix et la sécurité. Pour y faire face, le Gouvernement a fait de la problématique de la jeunesse une priorité nationale. A cet effet, son Excellence Paul Biya affirme que « **L'insertion économique de la jeunesse est donc un souci constant. Nos actions vont se poursuivre avec plus de pugnacité, afin que notre jeunesse tire le meilleur profit des nombreux chantiers et projets en cours ou en préparation** »[4], traduisant ainsi l'engagement politique au plus haut niveau de l'Etat en faveur de la jeunesse.

I.3 APPORT DU YOUTH CONNEKT

La volonté affirmée et l'engagement du Gouvernement de promouvoir l'autonomisation socioéconomique et la participation citoyenne des jeunes ces dernières années ont permis d'améliorer la situation de cette tranche de la population. Toutefois, la vulnérabilité des jeunes reste importante et est exacerbée par leur implication dans les fléaux sociaux. Par ailleurs, l'attractivité et la transversalité de la « thématique jeunesse » mobilisent autant d'acteurs que d'interventions aussi éparses les unes que les autres. Aussi, par-delà des initiatives en cours en faveur de la jeunesse, il est question d'apporter des solutions plus efficaces et durables qui d'une part, connectent davantage la jeunesse aux opportunités socioéconomiques et d'autre part, améliorent la coordination des différents acteurs (publics et privés) intervenant dans son encadrement.

Initiative conjointe Gouvernement-ONU, le YOUTH CONNEKT Africa se positionne comme une stratégie innovante de connexion des jeunes à diverses opportunités socio-économiques et politiques, dans le but d'optimiser leur autonomisation et faciliter leur pleine participation au développement. Ce modèle d'intervention, entend booster le dividende démographique à travers des approches innovantes. Pour ce faire, l'initiative renforce la connexion des jeunes à leurs modèles, leurs pairs, aux ressources, aux compétences et aux opportunités économiques ; favorisant de ce fait une pleine émulation de la jeunesse. Son modèle d'intervention se présente comme suit :

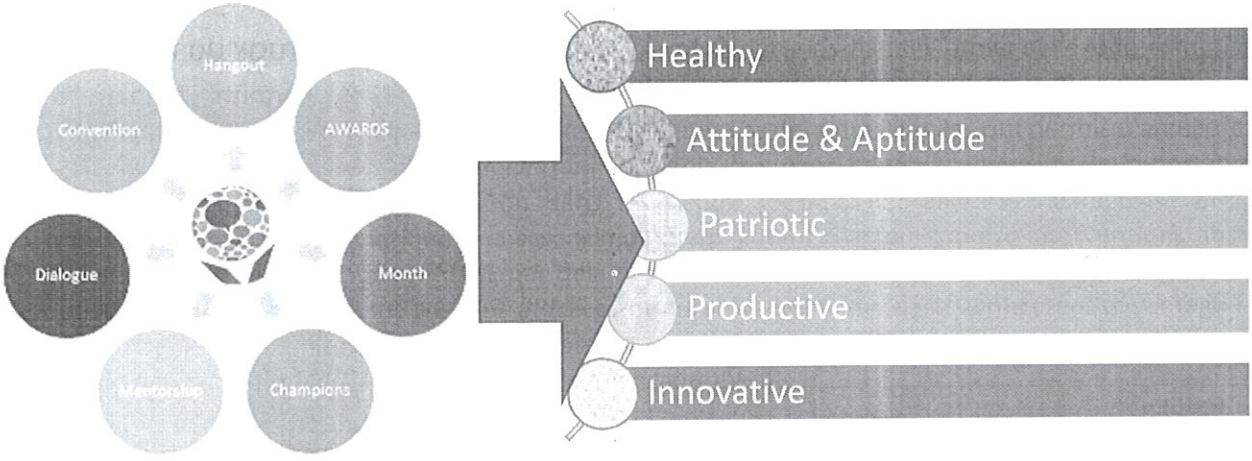


Schéma du Youth Connekt original (modèle du Rwanda)

[4] Discours du Chef de l'Etat S. E Paul Biya du 11 février 2016.

Le présent programme est aligné sur les priorités régionales notamment la Vision 2063 de l'Union Africaine et la vision globale du YOUTH CONNEKT Africa. À ce titre, il contribue à développer le capital humain et social de la jeunesse à travers l'éducation et une révolution des compétences renforcée par la science, la technologie et l'innovation (*Vision 2063*, Union Africaine). De plus, il contribue à l'atteinte des 5 objectifs clés du YouthConnekt Africa que sont :

- Création de 10 millions d'emplois pour les jeunes
- Développement/Renforcement des compétences de 25 millions de jeunes
- Emergence de 1 million de leaders jeunes
- Interconnexion de 100 millions de jeunes en Afrique
- Réduction de l'Ecart genre

En outre, le programme est aligné sur les priorités nationales de développement à travers la vision 2035 et l'agenda global 2030. Pour ce qui est de la vision 2035, le Programme est une contribution à la réduction de la pauvreté et la participation des jeunes à la Stratégie nationale de développement. Il apportera également un appui à l'œuvre de renforcement de l'unité nationale et de consolidation de la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de progrès et de solidarité nationale (Objectifs de la vision 2035). Quant à l'agenda 2030, le programme est une opportunité pour accélérer les Objectifs 1 « Pas de pauvreté » ; 3 « Bonne santé et Bien-être » ; 5 « Egalité entre les sexes » ; 8 « Travail décent et croissance économique » ; 9 « Industrie, innovation et infrastructure ; 10 « Inégalités réduites » ; 16 « Paix, Justice et Institutions Efficaces » et 17 « Partenariats pour la réalisation des ODD ».

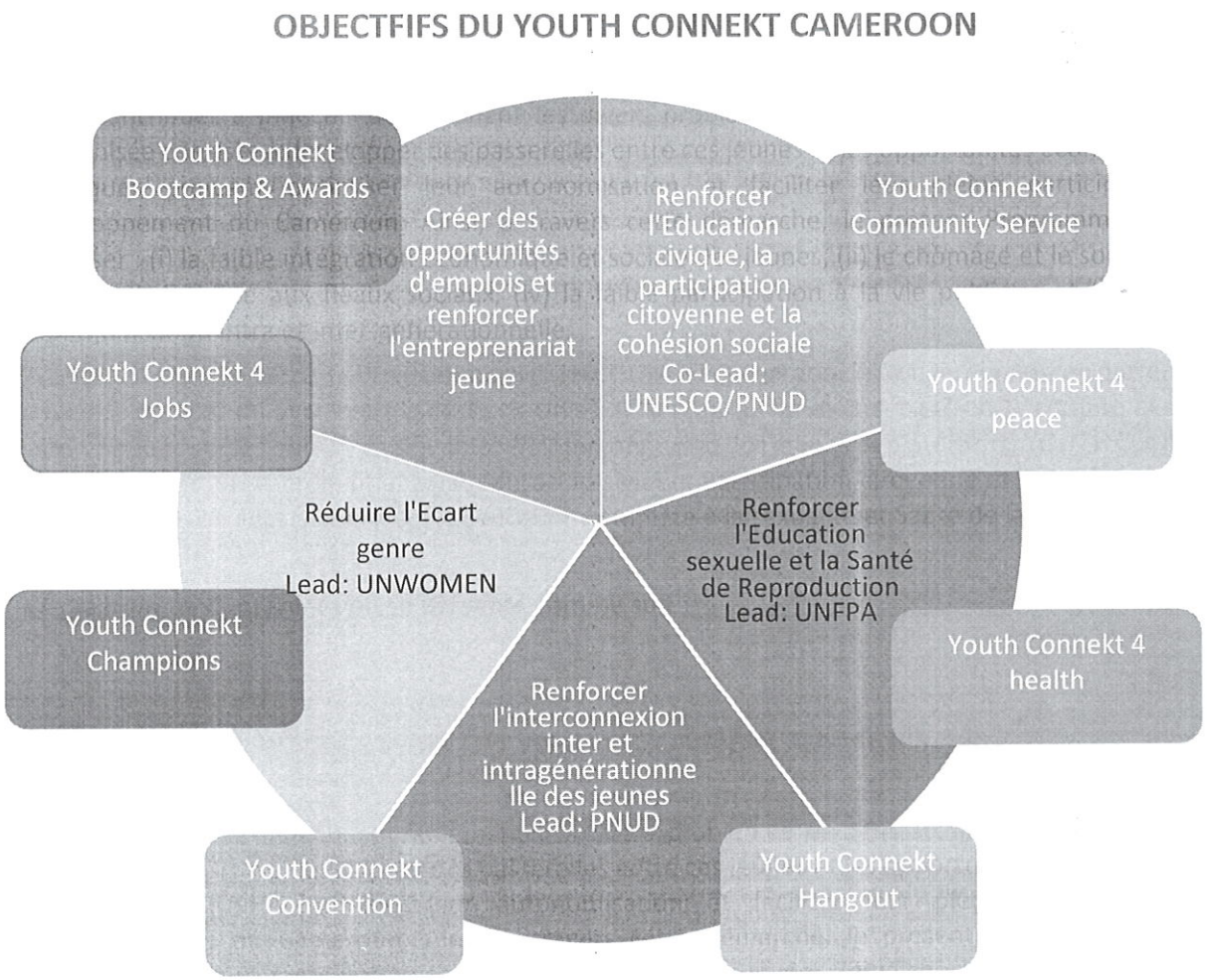
Le présent **Programme** est innovant au regard de son approche multisectorielle originale, qui accorde une place de choix au secteur privé ; avec pour objectif ultime d'impulser une dynamique de transformation et d'accélération du processus d'émergence du pays et d'accélération des Objectifs de Développement Durable au Cameroun.

II. STRATEGIE

Pour contribuer à infléchir durablement les divers problèmes et défis sus-présentés, la stratégie préconisée consiste à développer des passerelles entre ces jeunes et les opportunités économiques et politiques pouvant optimiser leur autonomisation et faciliter leur pleine participation au développement du Cameroun. Ainsi, à travers cette démarche, le présent Programme compte adresser : (i) la faible intégration économique et sociale des jeunes, (ii) le chômage et le sous-emploi, (iii) la vulnérabilité aux fléaux sociaux, (iv) la faible participation à la vie publique et (v) la faible communication intra et inter-générationnelle.

A cet effet, dans le cadre du **Programme** YOUTH CONNEKT Cameroon, le Gouvernement en partenariat avec les agences du Système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile compte axer ses interventions sur les domaines suivants : (i) Interconnexion des jeunes et plateforme YOUTH CONNEKT ; (ii) Emplois et Entrepreneuriat ; (iii) Education civique, Participation citoyenne et Cohésion sociale ; (iv) Réduction de l'Ecart genre et (v) Education complète à la sexualité et Santé de la reproduction.

Le diagramme d'intervention se présente comme suit :



II. 1 THEORIE DU CHANGEMENT

A travers les opportunités d'emplois et l'entrepreneuriat, le Programme YOUTH CONNEKT Cameroon, par ses composantes Youth Connekt Bootcamp and Awards, Youth Connekt job et Youth Connekt champion, Youth Connekt Hangout compte induire les changements suivants :

1- Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes

Le **Programme** entend renforcer les capacités des jeunes en lien avec les priorités du Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) du pays qui cadre avec les emplois du futur à savoir : l'Economie verte, les Energies renouvelables, l'Economie numérique, l'Agro-industrie et la Finance inclusive. Le renforcement des capacités s'appuiera essentiellement sur l'engagement volontaire. Il s'agira notamment, de promouvoir les stages en entreprises, les immersions professionnelles, le coaching et mentoring, l'orientation professionnelle, les foras d'échanges, des rencontres professionnelles entre jeunes et acteurs du monde du travail, des groupes de discussion thématique entre les jeunes, etc.

Il s'agira aussi d'encourager les innovations, mais aussi connecter les jeunes avec les solutions pour pouvoir agir de manière concertée à différents niveaux en mettant en place le réseau d'apprentissage le plus vaste et le plus rapide à travers des laboratoires d'accélération. Les laboratoires d'accélération (Accelerator Labs) vont établir une cartographie des solutions grâce aux réseaux locaux, aux données collectées. Ceci va consister à développer des solutions pour répondre à des défis socioéconomiques et environnementaux.

2- Renforcer l'entrepreneuriat jeune

Le développement de l'entrepreneuriat jeune sera sous-tendu par une démarche d'accompagnement de jeunes porteurs de projets ou d'idées de projets innovants à travers les incubateurs et leur référencement vers les différents guichets de création d'entreprises. Les activités des entreprises à promouvoir dans le cadre de ce **Programme** devront être innovantes et respectueuses de l'environnement.

Le processus va reposer sur un partenariat circulaire, articulé autour des appuis apportés par le Gouvernement, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) y compris la négociation des meilleures conditions de financement. Dans le cadre de cet appui, les capacités techniques et opérationnelles des structures d'accompagnement des entreprises seront également renforcées.

3- Renforcer la connexion des jeunes aux opportunités d'emplois salariés / décents

L'insertion des jeunes en emploi salarié reposera sur deux approches. La première consistera à connecter les jeunes aux opportunités existantes, en s'appuyant sur les plateformes d'interaction et d'intermédiation et en renforçant la synergie avec les structures de placement. A cet effet, il s'agira également de rechercher l'engagement des entreprises et des administrations autour des quotas d'accueil. La seconde consistera à capitaliser les emplois créés dans les entreprises jeunes développées à la faveur du Programme.

4- Améliorer la valorisation des talents

En vue de stimuler l'excellence à travers l'émulation dans tous les domaines de développement chez les jeunes, le Programme procèdera à la détection des talents rares dans toute l'étendue du territoire national et même dans la diaspora. Ceci pourra se faire par l'organisation des *challenges* et la mise en valeur des champions dans différents domaines (sport, culture, management, entrepreneuriat, innovation technologique, intelligence artificielle...) ou par *sourcing*.

A travers l'éducation civique, la participation citoyenne et la cohésion sociale, le Programme YOUTH CONNEKT Cameroon par ses composantes YOUTH CONNEKT Community service, YOUTH CONNEKT 4peace et le Youth Connekt Hangout, compte induire les changements suivants :

1- <u>Renforcer l'éducation civique des jeunes</u>

Le programme va développer des stratégies innovantes de sensibilisation en vue de renforcer les valeurs morales, civiques et patriotiques chez les jeunes. Il va s'appuyer sur les dispositifs existants (le Service Civique, le Réarmement moral et civique, le Mérite National...) et développer un système de promotion et de reconnaissance des mérites et des « Role Models ».

2- <u>Renforcer la participation citoyenne</u>

La participation citoyenne sera renforcée par l'intensification de l'esprit du volontariat chez les jeunes. Il s'agira pour le **Programme** de vulgariser les opportunités de volontariat sur le plan national, le bénévolat et l'engagement communautaire. Le Programme va également faciliter l'accès à l'information pour permettre aux jeunes de connaître leurs droits et les opportunités qui leur sont offertes pour participer davantage à la prise de décision et à la vie politique. Il va conduire les plaidoyers auprès du Gouvernement pour que la perspective jeune soit mieux prise en compte dans la planification et l'élaboration des programmes tant au niveau national que local. De plus, le Programme va renforcer les capacités de leadership des jeunes.

3- <u>Promouvoir la culture de la paix et du vivre ensemble</u>

Le **Programme** va renforcer les capacités des jeunes et des organisations de jeunesse dans la consolidation de la paix, la prévention et résolution pacifique des conflits à travers la promotion d'une éducation interculturelle, à la tolérance, aux droits humains, au respect de la diversité culturelle, linguistique, ethnique et religieuse. De plus, il va faciliter la mise en œuvre des initiatives de brassage des jeunes et de dialogues inter et intra-générationnels, interculturels et inter-religieux.

Par ailleurs, le **Programme** va renforcer l'émergence et la mobilisation des ambassadeurs de la paix et d'autres influenceurs sociaux.

A travers l'interconnexion des jeunes, le YCC, par ses composantes YOUTH CONNEKT Hangout et YOUTH CONNEKT Convention, compte induire les changements suivants :

1- <u>Renforcer les mécanismes d'interconnexion des jeunes</u>

Il s'agira pour le **Programme** d'optimiser le fonctionnement des plateformes d'interconnexion des jeunes notamment, l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ), la Plateforme pour la Promotion de la Jeunesse au Cameroun (PPJC), et de renforcer la mobilisation des jeunes et des autres acteurs autour des célébrations nationales et internationales commémoratives de la jeunesse (Onzaine de la jeunesse, journée Internationale de la Jeunesse, Journée Africaine de la Jeunesse...).

2- <u>Développer des mécanismes innovants</u>

Le **Programme** va favoriser le développement d'un cadre d'interactions (plateforme virtuelle) entre les jeunes locaux et ceux de la diaspora. Il mettra sur pied un Think Tank jeunesse et innovations, des émissions radio et télé consacrées à la jeunesse, ainsi que des mécanismes d'alerte et d'écoute inclusifs pour assurer la participation des jeunes vivant avec un handicap auditif ou visuel. En outre, le Programme va développer des partenariats stratégiques avec les universités, Grandes écoles et institutions de recherche et de formation pour faciliter la connexion des jeunes aux différentes opportunités offertes par la recherche & l'innovation.

À travers la réduction de l'écart genre, le Programme YOUTH CONNEKT Cameroon, par le biais de ses composantes YOUTH CONNEKT Health, YOUTH CONNEKT Hangout et YOUTH CONNEKT Champions, compte induire les changements suivants :

1. <u>Lutter contre les discriminations</u>

Le **Programme** va éduquer/sensibiliser les communautés sur les droits de la femme, à l'aide des instruments nationaux et internationaux ; organiser des échanges entre femmes pour briser le silence ; élaborer des outils de communication pour susciter le changement des mentalités ; mettre en place des plateformes pour cultiver la dénonciation et punir de façon systématique des violations des droits des jeunes filles, particulièrement celles relatives aux violences à l'égard des jeunes filles.

2. <u>Promouvoir le leadership féminin</u>

Dans ce cadre, le **Programme** va former les jeunes filles en leadership féminin pour bâtir leurs habiletés ; organiser des dialogues inter et intragénérationnels pour exposer les jeunes femmes à des modèles positifs de participation et de leadership féminins au moyen du réseautage et du mentorat.

3. <u>Renforcer l'autonomisation économique et l'insertion sociale de la jeune fille</u>

Le **Programme** va concevoir des formations et des soutiens pour augmenter les connaissances et compétences économiques de la jeune fille ; renforcer ses capacités dans les domaines des compétences de vie courante, des compétences financières et de l'entrepreneuriat, lui permettant de décider quels domaines professionnels elle aimerait choisir ; fournir un appui à l'installation et lui apporter un accompagnement psychosocial.

À travers la Santé Sexuelle et reproductive, le Programme YOUTH CONNEKT Cameroon, par le biais de ses composantes YOUTH CONNEKT Health, YOUTH CONNEKT Hangout et YOUTH CONNEKT Champions, compte induire les changements suivants :

1. <u>Accroître le niveau de connaissances, attitudes et comportements des adolescent(e)s et jeunes</u>

Le **Programme** contribuera à renforcer les connaissances, attitudes, valeurs et comportements des adolescent(e)s et jeunes en ce qui concerne leur éducation Complète à la sexualité et leur santé reproductive. Dans cette perspective, par le biais du renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation, un package intégrant des informations de qualité sur tous les aspects ayant trait à leur santé et leur bien-être, une gamme de messages adaptés à leurs problèmes et besoins, à travers des plateformes en ligne, animées par des pairs éducateurs, sera déroulé.

2. <u>Renforcer l'accès et l'utilisation des services de Santé de Reproduction/Violences Basées sur le Genre (SR/VBG) par les adolescent(e)s et jeunes</u>

L'accès aux services et leur utilisation constituent un défi majeur pour les adolescent(e)s et jeunes. Aussi, le **Programme** contribuera à rendre disponible l'information sur les services existants et l'opportunité qu'ils ont de bénéficier des services adaptés, y compris dans les points de prestations, les formations sanitaires et à travers les campagnes de masse ou ciblées organisées de manière ponctuelle ou périodique. Par ailleurs, un dispositif sera mis en place pour assurer un soutien psychosocial en ligne et/ou physique pour ceux particulièrement affectés ou qui seront dans le besoin de prise en charge/d'accompagnement.

3. <u>Renforcer les compétences de vie courante chez les adolescent(e)s et jeunes</u>

D'une manière générale, le **Programme** contribuera à cultiver des valeurs et des attitudes positives s'agissant de l'éducation Complète à la sexualité des adolescent(e)s et jeunes, de développer leur estime de soi, la réflexion critique, la communication, la capacité de négociation, la prise de décisions, l'affirmation de soi, etc., dans l'optique d'une vie sociale plus saine et plus épanouissante, la réalisation de leur potentiel et leur aptitude à dérouler leurs projets et plans de vie.

La mise en œuvre de toutes ces interventions ne sera possible que si des partenariats et des cadres de concertation sont développés entre différents acteurs notamment, les ministères concernés, le secteur privé, les CTD, les représentants des groupes bénéficiaires et les partenaires au développement. En outre, les changements transformatifs espérés ne pourraient s'opérer que si : (i) la faisabilité des options choisies est garantie, (ii) l'adhésion des bénéficiaires est assurée, (iii) les modalités d'obtention des changements souhaités sont clairement définies et comprises par les partenaires de réalisation et si ces derniers disposent des capacités suffisantes pour s'approprier rapidement des procédures techniques, administratives et financières régissant le fonctionnement du Programme, (iv) l'existence d'une réelle volonté de mobiliser les ressources financières conséquentes pour la mise en œuvre du Programme. Cependant, il y a lieu de tenir compte du contexte socio-politique et sécuritaire dans certaines régions et de ses conséquences.

II.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME

II.2.1 Objectif général du Programme

Le **Programme conjoint YOUTH CONNEKT Cameroon** vise à améliorer durablement l'autonomisation socio-économique et l'engagement citoyen des jeunes pour une meilleure implication au développement du pays.

II.2.2 Objectifs spécifiques du Programme

De manière spécifique, le Programme vise à :

(i) Créer des opportunités d'emplois et renforcer l'entrepreneuriat jeune ;
(ii) Renforcer l'éducation civique, la participation citoyenne et la cohésion sociale ;
(iii) Renforcer l'interconnexion inter et intra-générationnelle ;
(iv) Réduire l'écart genre ;
(v) Renforcer la santé sexuelle et reproductive et le bien-être des adolescent(e)s et jeunes.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

III.1 RÉSULTATS

Pour atteindre l'objectif escompté, le **Programme** YOUTH CONNEKT Cameroon sera mis en œuvre en conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). A ce titre, le résultat final attendu est : **d'ici à 2022, les jeunes (filles et garçons) de toutes les catégories sociales ont un accès accru et équitable aux opportunités socio-économiques, participent davantage à la vie politique et partagent les idéaux de paix pour le développement du Cameroun.**

Pour atteindre ce résultat, les interventions du **Programme** seront structurées autour de 05 produits :

- **Produit 1 :** Les mécanismes de renforcement de l'auto-emploi et d'insertion décente et durable des jeunes sur le marché du travail sont mis en place et fonctionnels.
- **Produit 2 :** Les valeurs citoyennes, de paix et de cohésion sociale sont partagées et pratiquées par les jeunes.

- **Produit 3 :** Les mécanismes de connexion inter et intra-générationnels sont mis en place et fonctionnels.
- **Produit 4 :** Les pratiques non discriminatoires, le leadership féminin ainsi que les moyens d'autonomisation économique sont développés comme outils importants d'intégration et de développement des jeunes filles.
- **Produit 5 :** Les adolescent(e)s et jeunes ont des capacités renforcées, exercent leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et sont aptes à dérouler leur plan de vie.

Produit 1 : Les mécanismes de renforcement de l'auto-emploi et d'insertion décente et durable des jeunes sur le marché du travail sont mis en place et fonctionnels.

En collaboration avec **le PNUD et l'UNESCO**, les activités suivantes en lien avec les composantes *YOUTH CONNEKT Bootcamp and awards*, *YOUTH CONNEKT job* ; *YOUTH CONNEKT Champion* seront réalisées dans le cadre de ce produit :

Activité 1.1 : Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes

Au titre de cette activité, le Programme va :

- Capaciter les jeunes dans les domaines prioritaires du marché de l'emploi (Economie verte, Energies renouvelables, Economie numérique, Agro-industrie et Finance inclusive) ; en s'appuyant sur l'expertise des secteurs public et privé ;
- Organiser des foras d'échanges, des rencontres professionnelles entre jeunes diplômés à la quête d'emplois et acteurs du monde du travail ;
- Former les jeunes en matière de création et gestion d'entreprises, d'élaboration des Business Plan, de communication et marketing d'entreprises... (business skills) en s'appuyant sur les structures d'accompagnement d'entreprises telles que les pépinières, les incubateurs, les laboratoires, les cabinets de conseil etc. ;
- Identifier et connecter les jeunes entrepreneurs et chercheurs d'emplois aux mentors/coachs.

Activité 1.2. Accompagner les projets d'entreprises des jeunes

Dans le cadre de cette activité, le Programme va :

- Identifier les projets innovants à fort impact économique et social pour leur accompagnement technique et financier via des appels à projets et ou des concours périodiques à l'instar du Youth Entrepreneurship Innovation Challenge (YEIC) organisé par le PNUD, du Business Challenge organisé par le MINJEC, du Grand Prix de l'Innovation organisé par ECAM, etc. ;
- Identifier et Renforcer les capacités d'un nombre pilote de structures d'accompagnement des entreprises telles que les pépinières, les incubateurs, les laboratoires, les cabinets de conseil etc. ;
- Nouer des partenariats stratégiques avec des entreprises et mobiliser des ressources pour l'accompagnement des jeunes entrepreneurs à travers des financements directs (subventions, prêts) ou des techniques de compagnonnage et accès aux réseaux ; etc.
- Etablir des partenariats avec les prestataires de services financiers et appuyer le développement de services financiers adaptées aux besoins des jeunes entrepreneurs ;
- Mettre en place de lignes de crédit pour faciliter l'accès aux produits de crédits pour les jeunes entrepreneurs ;

- Faciliter la mise en relation des jeunes entrepreneurs avec les prestataires de services financiers ;
- Organiser des sessions d'éducation financière des jeunes entrepreneurs.

Activité 1.3. Renforcer la connexion des jeunes aux opportunités d'emplois décents

Pour la réalisation de cette activité, le Programme va :

- Mettre en place des outils de collecte et de diffusion d'informations inclusifs sur les opportunités d'emplois ;
- Faciliter le placement des jeunes en immersion professionnelle (stages ; visites d'entreprises) dans les entreprises privées et publiques et les collectivités territoriales décentralisées ;
- Diffuser l'information sur les opportunités d'emploi via les plateformes (ONJ, CNJC, plateforme web et digitale du YCC), les outils d'alerte (SMS Bulks et mailing list) avec l'appui des structures d'intermédiation et de placement ;
- Nouer des partenariats (partage de l'information et négociation des quotas d'accueil) avec les secteurs public et privé, les ONG et les partenaires au développement.
- Appuyer les centres de formation et universités en vue de l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail
- Organiser des rencontres périodiques d'échanges entre les employeurs et les jeunes diplômés

Activité 1.4. Mettre en valeur les talents dans divers domaines

Cette activité va consister à :

- Identifier et valoriser les Cam-ID jeunes (Cameroonian Influencers for Development) qui sont des influenceurs sociaux en faveur du développement du pays. Ils agissent dans tous les domaines et servent de modèles à leurs pairs ;
- Organiser des Awards dans le domaine de l'entrepreneuriat afin de primer les Champions (individus ou entités) qui œuvrent le plus en faveur de l'entrepreneuriat jeune au Cameroun ;
- Détecter les talents spéciaux parmi les jeunes dans différents domaines (sport, culture, management, entrepreneuriat, innovation technologique...) via du *sourcing* ou des foires aux talents (au niveau local).

Produit 2 : Les valeurs citoyennes, de paix et de cohésion sociale sont partagées et pratiquées par les jeunes.

En collaboration avec le PNUD, l'UNESCO et le CNJC, les activités suivantes en lien avec les composantes *YOUTH CONNEKT4peace, YOUTH CONNEKT Community service* et *Youth Connekt Champion* seront réalisées dans le cadre de ce produit :

Activité 2.1 Renforcer l'éducation civique des jeunes

Dans le cadre de cette activité, le programme va :

- Elaborer des outils innovants de sensibilisation des jeunes aux valeurs civiques et patriotiques permettant de booster des programmes développés par les différents acteurs notamment : le développement des applications mobiles, la production des émissions télé et radiophoniques, des bandes dessinées jeunesse, etc.
- Mener des campagnes de sensibilisation inclusives sur les valeurs civiques et patriotiques à travers des activités telles que : des caravanes, des activités récréatives et d'éveil, des campagnes digitales, des sessions de réarmement civique et moral, des après-midi jeunesse, le déploiement des Equipes Mobiles d'Animation Populaire Urbaine et Rurale (EMAPUR), etc.
- Mettre en place un système de reconnaissance des mérites et de promotion des modèles à travers des campagnes d'identification des profils et des Awards.

Activité 2.2 Renforcer la participation citoyenne

Pour cette activité, le programme entend :

- Renforcer les capacités des jeunes en matière de leadership, de participation citoyenne et de volontariat en s'appuyant sur des initiatives telles que le PNV (MINJEC) ; le Programme Leadership de la jeune fille (UNWOMEN) ; le Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) ; les programmes de l'UNESCO, le programme YALI, etc ;
- Vulgariser les opportunités de volontariat et de participation politique des jeunes à travers les plateformes numériques, les médias traditionnels, les supports de communication et les activités des plateformes de réseautage à l'instar de la PLAVOLCAM ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation des jeunes sur le bénévolat et l'engagement communautaire par la promotion des initiatives telles que les ***Opérations villes propres***, ***I clean my city*** ou encore ***I rebuild my city,*** etc. ;
- Mener des plaidoyers auprès des décideurs pour une meilleure prise en compte des jeunes dans la gestion des affaires publiques. Voire voter une loi instituant des quotas de participation politique des jeunes filles et hommes. Le Programme pourrait s'appuyer sur des plateformes telles la PPJC et le CNJC. Le Programme pourrait accompagner des initiatives telles que : le ***Not too Young to run***, le ***Vote 18***, la Stratégie nationale de la jeunesse sur la participation des jeunes à la gouvernance, etc.

Activité 2.3. Promouvoir la participation volontaire de la diaspora à l'œuvre de la construction nationale

Dans le cadre de cette activité, le programme va :

- Identifier les besoins spécifiques des jeunes nationaux pouvant être comblés par les expertises de la diaspora ; lancer un appel à candidature auprès de cette diaspora pour un recrutement volontaire des formateurs ; déplacer au besoin les jeunes de la diaspora dans le cadre de l'organisation des sessions de formation et de renforcement des capacités des jeunes ;
- Développer le coaching entre la diaspora et les jeunes résidant au Cameroun.

Activité 2.4 Renforcer la culture de la paix et du vivre ensemble

Dans le cadre de cette activité, le programme va :

- Renforcer les capacités des jeunes et de leurs organisations en matière de consolidation de la paix, de prévention et résolution des conflits. Ceci se fera à travers des sessions de formations (pair éducation) et d'échanges, des foras et symposium.
- Elaborer des outils de promotion de l'éducation interculturelle, de la tolérance, des droits humains et du respect de la diversité culturelle/linguistique/ethnique et religieuse tels que : des applications mobiles, des émissions télé et radiophoniques ou des comédies, des bandes dessinées jeunesse/magazines, etc ;
- Diffuser les messages de paix et du vivre ensemble à travers des campagnes de communication digitale sur les réseaux sociaux, les radios communautaires et les médias classiques, les après-midi jeunesse et culturelle ;
- Former et déployer des ambassadeurs de la paix et autres influenceurs sociaux en capitalisant les bonnes pratiques du projet Peace building Fund mis en œuvre conjointement par le PNUD, l'UNESCO et ONUFEMMES et d'autres initiatives pertinentes.

Produit 3 : Les mécanismes de connexion inter et intra-générationnels sont mis en place et fonctionnels.

Sous le lead du PNUD et en collaboration avec tous les acteurs, les activités suivantes en lien avec les composantes *YOUTH CONNEKT Hangout et YOUTH CONNEKT Convention,* seront réalisées dans le cadre de ce produit :

Activité 3.1 Renforcer les mécanismes d'interconnexion des jeunes

Dans le cadre de cette activité, il s'agira de :

- Identifier les plateformes d'interconnexion des jeunes existantes ;
- Renforcer les capacités d'un certain nombre de plateformes d'interconnexion existantes (ONJ, PPJC etc) ;
- Renforcer l'organisation des rencontres de brassage et de dialogue inter et intra-générationnels telles que : des *carrefours du vivre ensemble,* des *soirées autour du feu,* des *Hangouts, des camps de vacances, camp d'intégration nationale, colonie de vacances, Après-midi Jeunesse ;*
- Renforcer la mobilisation des jeunes et des autres acteurs autour des célébrations nationales et internationales commémoratives de la jeunesse (*Onzaine de la jeunesse, Journée Internationale de la Jeunesse, Journée Africaine de la Jeunesse* etc.).

Activité 3.2 Mettre en place des mécanismes de connexion innovants

Dans ce cadre il s'agira de :

- Mettre en place une plateforme d'interactions entre les jeunes locaux et ceux de la diaspora ;
- Mettre en place un cadre de réflexion (Think Tank) jeunesse ;
- Renforcer la production des supports de communication médiatiques à l'instar des émissions radio et télé consacrées à la jeunesse ;
- Mettre en place des systèmes d'alerte et d'écoute inclusifs ;
- Initier les partenariats avec les universités et institutions de formation pour faciliter la connexion des jeunes de ces Grandes Ecoles aux différentes opportunités.

Produit 4 : Les pratiques non discriminatoires, le leadership féminin ainsi que les moyens d'autonomisation économique sont développés comme outils importants d'intégration et de développement des jeunes filles.

Sous le lead d'ONUFEMMES, les activités suivantes en lien avec les composantes *YOUTH CONNEKT4Health, YOUTH CONNEKT Hangout, YOUTH CONNEKT Champions et YOUTH CONNEKT Bootcamp &Awards* seront réalisées dans le cadre de ce produit :

Activité 4.1 : Lutter contre les discriminations

Dans ce cadre, elle consistera à :

- Eduquer/sensibiliser tous les acteurs clés sur les droits de la femme à l'aide des instruments nationaux et internationaux ;
- Organiser des échanges entre femmes pour briser le silence ;
- Elaborer des outils de communication adaptés pour susciter le changement des mentalités ;
- Mettre en place des plateformes pour cultiver la dénonciation et punir de façon systématique les violations des droits des jeunes filles, particulièrement celles relatives aux violences à leur égard.

Activité 4.2 : Promouvoir le leadership féminin

- Former les jeunes filles en leadership féminin pour bâtir leurs habiletés ;
- Organiser des dialogues inter et intra-générationnels pour exposer les jeunes femmes à des modèles positifs de participation et de leadership féminins au moyen du réseautage et du mentorat.

Activité 4.3 : Renforcer l'autonomisation économique et l'insertion sociale la jeune fille

- Identifier les besoins en renforcement des capacités ;

- Proposer des modules spécifiques de formation pour améliorer ses connaissances et compétences économiques ;
- Renforcer ses capacités dans les domaines des compétences de vie courante, des compétences financières et de l'entrepreneuriat, lui permettant de décider quels domaines professionnels elle aimerait choisir ;
- Fournir un appui à l'installation ;
- Apporter un accompagnement psychosocial.

Produit 5 : Les adolescent(e)s et jeunes ont des capacités renforcées, exercent leurs droits en matière d'éducation complète à la sexualité et santé reproductive **sont aptes à dérouler leur plan de vie.**

Sous le lead de UNFPA, les activités suivantes en lien avec les composantes *YOUTH CONNEKT Health, YOUTH CONNEKT Hangout et YOUTH CONNEKT Champions* seront réalisées dans le cadre de ce produit :

Activité 5.1 : Renforcer le niveau de connaissances, attitudes et pratiques des adolescent(e)s et jeunes sur la SR/VBG

- Evaluer par divers canaux (en ligne, en présentiel etc.) les besoins spécifiques des adolescent(e)s et jeunes en ce qui concerne leur santé et leur bien-être ;
- Concevoir et diffuser une gamme de messages adaptés à leurs problèmes et besoins en éducation complète à la sexualité et santé reproductive via divers canaux de communication et les plateformes numériques existantes ;
- Renforcer les capacités des leaders de jeunes pour la sensibilisation de leurs pairs ;
- Former et déployer les pairs éducateurs pour des activités de sensibilisation et l'animation des plateformes en ligne ;
- Produire et disséminer y compris en ligne les supports et outils adaptés à leurs besoins.

Activité 5.2 : Renforcer l'accès et l'utilisation des services de SR/VBG chez les adolescent(e)s et jeunes

- Mettre à la disposition des adolescent(e)s et jeunes l'information sur les services de SR/VBG existants (y compris des points de prestations, les formations sanitaires et les campagnes de masse ou ciblée organisées de manière ponctuelle ou périodique) ;
- Mettre en place/renforcer un dispositif pour assurer un soutien psychosocial en ligne et/ou en présentiel pour les adolescent(e)s et jeunes particulièrement affectés ou qui sont dans le besoin de prise en charge/d'accompagnement ;
- Mettre en place et renseigner une base de données sur l'utilisation des services et le niveau de satisfaction des bénéficiaires ciblés.

Activité 5.3 : Renforcer les compétences de vie courante chez les adolescent(e)s et jeunes

- Doter les jeunes des compétences de vie courante ;
- Mettre en place un dispositif de connexion des jeunes à leurs pairs pour un partage d'expériences sur leur santé sexuelle et reproductive ainsi que leur bien-être, la transition vers la maturité, l'adoption des comportements protecteurs (le lien entre la santé et la réussite, etc...).

III.2 RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR OBTENIR LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les ressources requises pour la mise en œuvre du programme concernent les moyens humains, financiers, matériels ainsi que le capital des connaissances tirées d'une part des leçons apprises et

expériences acquises au travers de l'iniative YOUTH CONNEKT originelle au Rwanda mais surtout des projets et programmes développés en faveur des jeunes au niveau national.

Sur le plan humain, le programme sera doté d'une Direction Nationale (DN) qui assurera sa gestion au quotidien. Cette Direction Nationale sera appuyée par une équipe recrutée par le PNUD en collaboration avec les autres agences du SNU et le Gouvernement. Cette équipe sera mise à la disposition du Gouvernement en vue de la mise en œuvre efficace du Programme. En outre, les points focaux des différentes entités publiques et privées apporteront un appui significatif en fonction des produits et des composantes qui les concernent.

Sur le plan matériel, le programme sera doté d'un équipement adéquat (matériel roulant, équipement informatique, matériel de communication et de sécurité) pour assurer son fonctionnement ; la délivrance des appuis prévus sur le terrain, le suivi et l'évaluation des résultats et effets. A cela, il faut ajouter des moyens de communication.

Sur le plan financier, après estimation des besoins en ressources financières, sera effectué un plan de financement et de décaissement en fonction des exigences/conditions de chaque bailleur engagé dans le financement du programme. Toutes les administrations impliquées/acteurs dans la mise en œuvre contribueront financièrement ou en nature pour la réalisation des produits dont elles ont la responsabilité.

III.3 PARTENARIATS

Pour atteindre les résultats escomptés, la présente phase accorde une place importante à la mobilisation des partenariats solides, fondée sur une approche collaborative avec des partenaires potentiels et fournisseurs de ressources. Il s'agira notamment de consolider les partenariats existants au préalable et d'identifier des potentiels partenaires et leurs centres d'intérêts, de mener des plaidoyers et mettre en place des plateformes d'échanges et de collaboration avec ces derniers pour susciter leur engagement, de formaliser les partenariats et développer un mécanisme d'information et de redevabilité sur les résultats.

En outre, des synergies d'actions seront développées avec de nouveaux partenaires du secteur privé, des PTF (notamment ceux engagés dans les thématiques similaires) et administrations publiques en fonction de leurs missions et avantages comparatifs dans les domaines suivants : (i) insertion socio-économique, (ii) développement communautaire, (iii) valeurs de la paix et cohésion sociale et (iv) connexion et réseautage.

De manière concrète, le présent programme mettra en place des groupes de travail et plateformes d'échanges et partage d'expériences. Chaque entité rejoignant la plateforme YouthConnekt Cameroun devra s'engager formellement en signant la charte d'adhésion. Par ailleurs, des synergies opérationnelles seront développées avec les projets et programmes similaires pour un plus grand impact. A cet effet, le Programme Youth Connekt Cameroun travaillera en étroite collaboration avec l'initiative Accelerator Lab. du PNUD, particulièrement sur les produits 1, 2 et 3, dans la perspective de booster les innovations et solutions endogènes pour répondre aux défis de développement locaux. Un accent particulier sera également mis sur la synergie avec les projets conjoints développés avec le concours du SNU.

A l'exception du MINJEC qui assure la direction nationale du Programme, les autres institutions désigneront des points focaux qui travailleront en collaboration avec la DN. Les PTF stratégiques quant à eux siègeront dans le comité de pilotage.

III.4 RISQUES ET HYPOTHÈSES

- **Risques**

Les principaux risques auxquels le programme pourrait faire face sont : (i) l'insécurité dans les zones frontalières du Nigeria au sud du Lac–Tchad et les régions du Sud-Ouest et Nord-Ouest ; (ii) la chute du prix du pétrole qui impacte le niveau des recettes de l'Etat ; (iii)les tensions sociopolitiques ; (iv) les effets pervers de la conjoncture économique mondiale qui pourraient empêcher de couvrir les besoins en financement du programme ; (v) les pandémies/épidémies ; et (vi) la faible pénétration numérique. En dehors de ces principaux risques, le Programme pourrait éventuellement être confronté à des (vii) aléas climatiques cycliques tels que la sécheresse et les inondations avec une incidence sur les activités agropastorales. Par ailleurs, (viii) le contexte socio-économique actuel de crise eut entrainé des troubles/revendications qui peuvent perturber la bonne exécution du programme.

Afin d'atténuer les effets de ces risques, il sera élaboré un plan de mitigation. Toutefois, compte tenu du contexte socio-économique et politique du pays, un accent sera mis sur les initiatives à résultats rapides qui se fondent sur la capitalisation des acquis du précédent cycle de coopération.

- **Hypothèses**

L'atteinte des résultats de ce programme dépend des considérations et suppositions ci-dessous :

i. La volonté politique du gouvernement à tenir ses engagements dans la mise en œuvre du présent Programme ;
ii. L'engagement du SNU à accompagner l'action gouvernementale dans la mise en œuvre à travers la mobilisation des ressources techniques et financières ;
iii. La participation active des autres parties prenantes au Programme en l'occurrence le secteur privé et les communes qui constituent le point d'ancrage du Programme au niveau local ;
iv. La participation active des bénéficiaires. A ce titre, le Programme travaillera avec les démembrements locaux des organisations des jeunes pour renforcer la sensibilisation et la communication ;
v. Le climat social apaisé.

III.5 PRISE EN COMPTE DU GENRE

Le programme vise à connecter les jeunes aux opportunités socio-économiques dans un environnement patriarcal qui n'est pas toujours favorable à la jeune fille et qui maintient les garçons et les filles en proie aux pesanteurs socioculturelles ; choses qui influent sur leur bien-être, leur santé, leurs choix éducatifs, formatifs et professionnels.

Pour réaliser les objectifs d'égalité des sexes, le programme s'attaquera aux pesanteurs socioculturelles pareillement aux autres fléaux lors des mobilisations communautaires, plaidoyers et mobilisation des ressources. En outre, afin de combler les gaps préalablement identifiés dans les domaines d'actions prioritaires du Programme, des actions spécifiques seront menées en direction du sexe lésé. Les analyses genre, les données désagrégées, la participation équitable jeunes filles/jeunes garçons aux activités, l'utilisation de l'expertise genre à tous les niveaux de planification, la mise en œuvre et de suivi évaluation sont autant de ressources qui seront mises à contribution afin d'assurer la conformité du Programme aux exigences en matière d'égalité de genre.

De la même manière qu'une attention particulière sera accordée à la prise en compte du genre dans ce programme, une attention spécifique sera accordée aux jeunes des minorités et à ceux vivant avec un handicap. Des outils inclusifs seront développés afin qu'ils ne soient pas laissés de côté.

III.6 GESTION DES CONNAISSANCES

La mise en œuvre du présent programme conjoint génèrera des connaissances spécifiques qu'il conviendra de documenter, de vulgariser et de mettre à la portée du grand public. Au titre de ces connaissances, il y a : (i) les méthodes de développement des entreprises viables; (ii) la mise en œuvre

de la digitalisation dans l'environnement camerounais ; (iii) les partenariats et synergies d'actions ; (iv) le recueil des opportunités d'affaires autour des chaines de valeurs prioritaires ; (v) l'inclusion, l'originalité de l'approche de transfert de compétences et d'engagement volontaire à travers les ambassadeurs ; (vi) les «business model » développés à l'intention des jeunes en vue de promouvoir l'entrepreneuriat; (vi) le recueil des expériences développées autour de la digitalisation ; (vii) le modèle informatique du système d'information des opportunités ; (xiii) l'expérience des plateformes de concertation pour assurer la transparence.

III.7 DURABILITÉ ET AMPLIFICATION

Les questions liées à la promotion de l'employabilité des jeunes, à la participation des jeunes au développement et changement de mentalité sont de nature à intéresser plus d'un partenaire, y compris au sein du système des Nations Unies. La durabilité des résultats est par conséquent tributaire de l'appropriation par les institutions impliquées dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, il sera question d'opérer au fur-et-à mesure de la mise en place, une capitalisation plus judicieuse des mécanismes et des outils développés par le Programme à travers l'organisation d'ateliers d'appropriation. En revanche, cela n'est possible que si chacune des parties prenantes s'implique. A cet égard, l'équipe de gestion prendra des dispositions pour assurer la soutenabilité financière du Programme et l'inscription de certains de ses acquis dans le paysage institutionnel.

III.8. L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes ont été impliquées ou consultées depuis l'initiation jusqu'à la phase d'examen du programme par le CLEP. Il s'agit :

Des Administrations publiques

- Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) est le principal partenaire d'exécution de ce Programme. Il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation civique et de la promotion de l'intégration nationale.
- Le Ministère de la Décentralisation et du Développement local (MINDDEVEL) qui facilitera l'opérationnalisation du Programme au niveau local.
- Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) est un acteur clé de ce processus en ce qui concerne les questions d'entrepreneuriat jeune notamment à travers la facilitation à l'accès du kit du jeune entrepreneur.
- Le MINFI qui est responsable de la politique du Gouvernement en matière d'inclusion financière
- Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille. À ce titre, il apportera son expertise en matière de lutte contre les discriminations à l'égard des jeunes filles.
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) est le principal bras du Gouvernement en matière de formation, développement des compétences et d'emploi.
- Le Ministère de la Santé (MINSANTE) a le lead en matière d'élaboration du Plan sanitaire et de promotion des services sanitaires et de bien-être.
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) est en charge de la gestion des Universités, Grandes Ecoles et Institutions Privées d'enseignement supérieur. Il facilitera dans le cadre de ce Programme, les partenariats et synergies entre le Programme et ces structures dont il a la charge.

- Le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) en charge des questions de la Diaspora.

Des synergies seront également développées avec les Ministères sectoriels tels que le MINADER ; le MINEPIA ; le MINPOSTEL et bien d'autres en fonction du besoin.

Le Système des Nations Unies

- Le Bureau de la Coordination renforcera l'action conjointe des agences impliquées dans le Programme à travers le plaidoyer, l'appui à la mobilisation des ressources et le conseil stratégique. En cas de nécessité de participation aux activités, le Bureau de la Coordination sera convié.
- Le PNUD est l'agence lead du SNU dans le cadre de ce Programme. Il veille à la bonne marche du Programme et en assure l'administration.
- L'UNESCO assurera la mise en œuvre efficace des produits 1 ; 2 et 3 tout en apportant un appui à la mise en œuvre des produits 4 et 5 en cas de besoin.
- UNFPA assurera le lead en matière d'éducation complète à la sexualité et de Santé reproductive en lien avec son mandat.
- UNWOMEN assurera le lead en matière de promotion des droits et lutte contre les discriminations à l'endroit des jeunes filles.

Le secteur privé

- Les organisations patronales (GICAM ; ECAM et autres)
- Les entreprises privées à titre individuel ;
- Les prestataires de services financiers
- Les fondations.

Le CNJC et les organisations de jeunesse

Instance faitière et fédératrice de toutes les associations et mouvements de jeunesse du Cameroun, le CNJC a pour mission de mettre en synergie les organisations de jeunesse du Cameroun afin d'accroître la créativité des jeunes et d'optimiser leur potentiel d'action et de participation au développement; de jouer un rôle d'interface entre les organisations de jeunesse, les jeunes ou le jeune d'une part, les pouvoirs publics et les institutions internationales agissant sur les sujets relatifs à la jeunesse, d'autre part ; de préparer et d'assurer la représentation des organisations de jeunesse ou des jeunes aux concertations locales, nationales et internationales.

Les structures d'accompagnement des jeunes à l'entreprenariat (incubateurs, accélérateurs d'entreprises, etc...) ;

Les Partenaires de Développement à mobiliser ;

Les organisations de la société civile ;

Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

IV. GESTION DE PROGRAMME

IV.1 COÛT, EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ

La stratégie préconisée pour produire un maximum de résultats avec les moyens disponibles comprend :

- La réduction des charges du Programme à travers la mise en place d'une équipe légère et la mutualisation des moyens entre différents projets (partage du matériel roulant et des espaces de travail) ;
- L'utilisation des relais locaux en vue de maîtriser les dépenses liées aux déplacements sur le terrain. En effet, le Programme cible les 10 régions du pays et par conséquent, l'implication des acteurs au niveau local (relais régionaux et collaboration avec les CTD) est nécessaire ;

- L'utilisation rationnelle des ressources mises à la disposition du Programme conjoint. En effet, l'unité de gouvernance assurera la gestion administrative et financière du Programme selon les règles et procédures du gouvernement, des agences des Nations Unies et des exigences des bailleurs, en fonction de leur domaine d'intervention ;
- Le Programme conjoint sera mis en œuvre sous la direction globale de la contrepartie nationale (MINJEC) pour garantir l'appropriation nationale des activités du Programme. Le Programme sera exécuté par le MINJEC avec l'accompagnement des Agences du Système des Nations Unies sous le lead du PNUD, ainsi que tous les partenaires pouvant apporter des résultats concrets ;
- Le développement des partenariats en vue de réaliser certaines activités conjointement avec d'autres projets et programmes similaires sur le modèle co-financement et coréalisation. Cette option fera l'objet d'une exploitation optimale, notamment avec les projets conjoints dans le cadre de la coopération Gouvernement-ONU, le secteur privé et les OSC ;
- La mobilisation des fonds de contrepartie ainsi que leur dévolution à la prise en charge de certains investissements du Programme ;
- L'instauration ou l'observance des mesures appropriées de transparence et de bonne gouvernance dans toutes les instances de pilotage et de gestion. En effet, de ce niveau de transparence et de bonne gouvernance dépend le niveau d'implication des acteurs et d'atteinte des objectifs du Programme.

IV.2- GESTION DU PROGRAMME

La gestion du Programme est fondée sur son déploiement territorial. En effet, le présent Programme, dont la couverture géographique se veut nationale, s'étend sur les dix Régions du Cameroun. Toutefois, des activités spécifiques pourront cibler les jeunes camerounais vivant dans la diaspora.

L'approche d'exécution financière retenue dans le cadre de ce Programme est le HACT (Approche Harmonisée des procédures de remises d'espèces aux partenaires d'exécution). A cet effet, les quatre modalités de remise de fonds ci-après pourront s'appliquer : les remises directes d'espèces ; les paiements directs ; le remboursement et l'exécution directe par le PNUD ou le cas échéant, par une autre agence pratiquant la méthode de gestion HACT. Au regard de l'avantage comparatif du PNUD en matière de mise en œuvre des projets similaires, des exigences de mobilisation de ressources auprès des bailleurs et de la nécessité d'une combinaison d'approches innovantes à forte valeur ajoutée, le PNUD assurera le rôle de coordination des PTFs intervenant dans le cadre de ce Programme.

A la demande du Gouvernement, le PNUD pourra apporter un appui opérationnel à l'exécution nationale du programme avec une expertise technique et financière à travers la signature d'une Lettre d'Accord. Cette approche a l'avantage d'assurer la cohérence d'ensemble, faire bénéficier de la célérité des procédures et de l'accompagnement du PNUD dans l'exécution des projets, assurer une meilleure visibilité et transparence dans la gestion et simplifier le suivi-évaluation.

Le PNUD procèdera à la mise en place, dans le cadre de la gestion fiduciaire du programme, d'un panier commun pour recevoir les contributions du PNUD, celles transférées par le Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme et celles transférées par d'autres partenaires en appui au programme. Ce fond commun sera géré par le PNUD suivant la modalité d'exécution nationale. L'appui du PNUD à l'exécution nationale fera l'objet de la signature d'une Lettre d'Accord spécifique entre le PNUD et le Gouvernement, spécifiant la nature des services rendus.

Compte tenu de la durée du Programme (phase pilote) qui est limitée à trois (03) ans et dont l'utilisation des TIC est fondamentale, il sera nécessaire de concentrer les efforts là où il sera possible de développer des synergies d'actions avec d'autres projets/programmes de développement et Agences du SNU afin d'en tirer des dividendes concrètes le plus rapidement possible. Une évaluation exhaustive des projets ciblant les jeunes sera effectuée. Dans la logique de la capitalisation des acquis, le Programme concentrera ses interventions dans la recherche et l'émergence des ambassadeurs jeunes avec pour mission l'optimisation des résultats escomptés.

V. CADRE DES RESULTATS

CADRE DE RESULTATS									
Produits escomptés	**Indicateurs de produits**	**Source d'information**	**Situation de reference**		**Cibles**			**Moyens de vérification**	
			Valeur	**Année**	**Année 1**	**Année2**	**Année3**	**Total**	
Produit 1 : Les mécanismes de renforcement d'auto-emploi et d'insertion décente et durable des jeunes sur le marché du travail sont mis en place et fonctionnels.	Nombre d'opportunités emplois et d'auto-emploi décents créés, désagrégés par sexe	MINJEC MINEPAT MINEFOP	H : 450 F : 250	2016	1 000	2000	2000	**5000**	Rapport annuel
	Nombre de jeunes filles et garçons dont l'employabilité a été renforcée (entrepreneuriat/immersion), dotés de capacités entrepreneuriales	MINJEC	7 756	2018	10 000	10 000	10 000	**30 000**	Rapports d'activités
	Nombres de jeunes filles et de jeunes garçons entrepreneurs bénéficiaires de produits financiers adaptés à leurs besoins	MINFI	A D	2016	500	1500	1000	**3000**	Rapports d'activités
Produit 2 : Les valeurs citoyennes, de paix et de cohésion sociale sont partagées et pratiquées par les jeunes.	Nombre de jeunes (F/H) dotés de capacités en leadership et consolidation de la paix	MINJEC/	**351**	2019	30 000	30000	40 000	**100 000**	**Rapports d'activités**
	Nombre de jeunes (F/H) impliqués dans les initiatives volontaires et l'action communautaire.	MINJEC	**1654**	2018	10 000	10 000	10 000	**30 000**	
	Nombre d'ambassadeurs (F/H) de la paix et d'influenceurs jeunes actifs	MINJEC	A D	2018	30	30	40	**100**	

Produit 3 : Les mécanismes de connexion inter et intra générationnelle sont mis en place et fonctionnels.	Nombre de plateformes de connexion existantes renforcées	MINJEC	03	2019	1	1	1	**3**	
	Nombre de mécanismes innovants inclusifs développés en faveur des jeunes en situation de handicap	MINJEC	0	2018	1	1	1	**3**	
	Nombre de rencontres de brassage inter et intra-générationnelles organisées/accompagnées	MINJEC	A D	2019	5	5	5	**15**	
Produit 4 : les pratiques non discriminatoires, le leadership féminin ainsi que les moyens d'autonomisation économique sont développés comme outils importants d'intégration et de développement des jeunes filles.	Nombre d'initiatives/projets développés pour promouvoir les pratiques non discriminatoires et le leadership féminin	MINJEC	**174**	2018-2019	50	50	50	**150**	
	Nombre d'entreprises/**AGR** de jeunes filles accompagnées	MINJEC	357	2019	100	100	100	**300**	
Produit 5 : Les adolescent(e)s et jeunes ont des capacités renforcées, exercent leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et sont aptes à dérouler leur plan de vie	Nombre de jeunes sensibilisés sur les thématiques de SR/VBG y compris via les plateformes numériques et les réseaux sociaux	MINJEC	**312 677**	2017-2019	25 000	35 000	40 000	**100 000**	**Rapports d'activités**
	Nombre de jeunes ayant bénéficié des services de SR/VBG du soutien psychosocial y compris en ligne avec l'appui du Programme	MINSANTE MINJEC	2 500	2018	7 000	10 000	13 000	**30 000**	
	Nombre de jeunes connectés ayant partagé leurs expériences en ligne en SSR/VBG	MINJEC	**178 170**	2018	10 000	10 000	15 000	**35 000**	

VI. **PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL** (A REVOIR ET FINALISER AVEC LES AUTRES ACTEURS)

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	BUDGET PLANIFIÉ (En USD)				Structures responsables	BUDGET PLANIFIÉ		
		Année 1	Année 2	Année3	Total		Source	Modalité	Montant
Produit 1 : Les mécanismes de renforcement d'auto-emploi et d'insertion décente et durable des jeunes sur le marché du travail sont mis en place et fonctionnels. **Marqueur genre : Gen 2**	Renforcer les capacités techniques et entrepreneuriales des jeunes	500 000	500 000	500 000	1 500 000	MINJEC MINPMEESA MINADER MINEPIA MINDDEVEL PNUD UNESCO	PNUD MINJEC MINPMEESA UNESCO Autres PTF	NIM et DIM	
	Accompagner les projets de création d'entreprises des jeunes	1 000 000	1 500 000	1 500 000	4 000 000	MINJEC MINPMEESA MINESUP PNUD UNESCO	MINJEC MINPMEESA PNUD UNESCO Autres PTF	DIM et NIM	
	Etablir des partenariats avec les prestataires de services financiers et les appuyer pour le développement de produits financiers adaptées aux besoins du jeune entrepreneur	100000	200000	-	300000	MINPMEESA PNUD MINFI	PNUD Secteur privé	DIM et NIM	
	Mettre en place de lignes de crédit pour faciliter l'accès aux produits de crédits pour les jeunes entrepreneurs	100000	300000	100000	500000	MINPMEESA PNUD MINFI	PNUD Secteur privé	DIM et NIM	
	Faciliter la mise en relation des jeunes entrepreneurs avec les prestataires de services financiers	40000	40000	20000	100000	MINPMEESA PNUD MINFI	PNUD Secteur privé	DIM et NIM	

	Organiser des sessions d'éducation financière des jeunes entrepreneurs	100000	100000	100000	300000	MINPMEESA PNUD MINFI	PNUD Secteur privé	DIM et NIM	
	Renforcer la connexion des jeunes aux opportunités d'emplois salariés décents	100 000	100 000	100 000	300 000	MINJEC MINEFOP PNUD UNESCO	PNUD UNESCO Autres PTF	NIM DIM	
	Appuyer les centres de formation et universités en vue de l'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail	30000	50000	20000	100000	MINJEC MINEFOP PNUD UNESCO	MINJEC PNUD UNESCO Autres PTF	NIM DIM	
	Organiser des rencontres périodiques d'échanges entre les employeurs et les jeunes diplômés	50000	50000	50000	150000	MINJEC MINEFOP PNUD UNESCO	MINJEC PNUD UNESCO Autres PTF	NIM DIM	
	Mettre en valeur les talents dans divers domaines	100 000	100 000	100 000	300 000	MINJEC MINPROFF UNESCO PNUD	UNESCO PNUD UNWOMEN MINJEC	DIM et NIM	
Produit 2 : Les valeurs citoyennes, de paix et de cohésion sociale sont partagées et pratiquées par les jeunes. **Marqueur genre : Gen 2**	Renforcer l'éducation civique des jeunes	700 000	700 000	600 000	2 000 000	MINJEC CNJC UNESCO PNUD	MINJEC CNJC UNESCO	NIM DIM	
	Renforcer la participation citoyenne	50 000	30 000	20 000	100 000	MINJEC CNJC UNESCO PNUD	MINJEC CNJC PNUD UNESCO	NIM DIM	

	Renforcer la culture de la paix et du vivre ensemble	100 000	100 000	100 000	300 000	MINJEC CNJC UNESCO PNUD	PNUD UNESCO MINJEC	NIM DIM	
Produit 3 : Les mécanismes de connexion inter et intra-générationnels sont mis en place et fonctionnels. **Marqueur genre : Gen 2**	Renforcer les mécanismes d'interconnexion des jeunes existants	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	MINJEC CNJC PNUD	PNUD Autres PTF	DIM NIM	
	Mettre en place des mécanismes de connexion innovants	150 000	150 000	100 000	400 000	MINJEC CNJC MINPOSTEL PNUD	PNUD Autres PTF	DIM	
Produit 4 : les pratiques non discriminatoires, le leadership féminin ainsi que les moyens d'autonomisation économique sont développés comme outils importants d'intégration et de développement des jeunes filles.	Lutter contre les discriminations	50 000	50 000	50 000	150 000	MINJEC MINPROFF UNWOMEN	UNWOMEN Autres PTF	DIM	
	Promouvoir le leadership féminin	50 000	100 000	50 000	200 000	MINJEC MINPROFF UNWOMEN	UNWOMEN Autres PTF	DIM	
	Autonomiser économiquement la jeune fille et son insertion sociale	100 000	100 000	100 000	300 000	MINJEC MINPROFF MINPMEESA UNWOMEN	UNWOMEN MINJEC MINPROFF PNUD Autres PTF	DIM NIM	
Produit 5 : Les adolescent(e)s et jeunes ont des capacités renforcées,	Renforcer le niveau de connaissances, attitudes et pratiques des adolescent(e)s et jeunes sur la SR/VBG	200 000	250 000	100 000	550 000	MINJEC CNJC MINSANTE MINPROFF	UNFPA MINJEC Autres PTF	DIM NIM	

exercent leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive et sont aptes à dérouler leur plan de vie						MINDDEVEL			
	Renforcer l'accès et l'utilisation des services de SR par les adolescent(e)s et jeunes	100 000	100 000	100 000	300 000	MINJEC CNJC UNFPA MINSANTE MINPROFF MINDDEVEL	UNFPA MINJEC Autres PTF	DIM NIM	
	Renforcer les compétences de vie courante chez les adolescent(e)s et jeunes	200 000	200 000	100 000	500 000	MINJEC CNJC UNFPA MINSANTE MINPROFF MINDDEVEL	UNFPA MINJEC Autres PTF	DIM NIM	
Evaluation du Programme					150 000				
Sous-total Programme		4 820 000	5 720 000	4 810 000	15 350 000				
Budget fonctionnement et autres charges					3 450 000		Tous		
TOTAL					**18 800 000**				

VII. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le Programme sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants :

a. Plan de Suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel (USD)
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer	Trimestrielle ou à la fréquence requise	Intervention de la CNP en cas de progrès plus lents que prévus.	Equipe du Programme, points focaux des ministères impliqués,	50 000

	les progrès du Programme vers l'obtention des produits convenus.	pour chaque indicateur.		bénéficiaires, INS, BUCREP	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques. Ceci comprend le suivi financier voire les audits (si possible) pour gérer les risques financiers	Trimestrielle	La CNP en collaboration avec le CTP identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Le CTP veille à la tenue et à l'actualisation de registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Points focaux du Programme	10 000
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du Programme ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis intégrés dans le Programme.	Au moins annuelle	L'équipe du Programme dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Points focaux	5 000
Assurer la qualité du Programme	La qualité du Programme sera évaluée par rapport aux normes de qualités du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du Programme et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le Programme.	Annuelle	L'ARR/DD et le CTP examinent les forces et les faiblesses du Programme et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du Programme.	DNP, Points focaux	10 000
Revoir et prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité.	DRR/PNUD, Partenaires de réalisation	5 000
Elaborer le Rapport du Programme	Il sera présenté au comité de pilotage du Programme et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du	Annuelle et à la fin du Programme (rapport final)	Il convient de collecter les données progressivement, de les traiter, de les analyser et les consolider chaque trimestre (Rapport trimestriel) et chaque semestre (Rapport semestriel)	CTP, Points focaux, expert suivi évaluation	10 000

	Programme, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.				
Revue du Programme (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du Programme (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du Programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du Programme. La dernière année du Programme, le comité de pilotage effectue une revue du Programme pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du Programme auprès des publics concernés.	A préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du Programme et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Agence gouvernementale de coopération : partenaires de réalisation, bénéficiaires, société civile, PNUD et PTF concernés.	10 000

b. Plan d'Evaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Résultat final escompté	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement (USD)
Evaluation finale	MINJEC, PNUD, UNFPA, UNESCO, UNWOMEN, bénéficiaires et entreprises privées concernés	D'ici à 2022, les jeunes (filles et garçons) de toutes les catégories sociales ont un accès accru et équitable aux opportunités socio-économiques, participent davantage à la vie politique et partagent les idéaux de paix pour le développement du Cameroun.	**Effet UNDAF1** : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents et sont davantage économiquement autonomes. **Effet UNDAF2** : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) dans les zones d'intervention cibles, sont le plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques.	AVRIL 2023	MINJEC, PNUD, UNFPA, UNESCO, UNWOMEN, bénéficiaires, société civile, et entreprises privées concernés	50 000

XI. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Deux instances majeures assureront la gouvernance et la gestion du programme Youth Connekt Cameroon : le comité de pilotage et l'unité de gestion.

XI.1. **Le Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage donne les grandes orientations dans l'exécution du Programme ; examine et approuve les Plans annuels de travail et les Budgets (PTBA) y afférents, les rapports d'activités, les rapports d'évaluation et le rapport final. Le COPIL appuie le développement de partenariats et la mobilisation de ressources. Il décide des appuis à accorder aux différents partenaires d'exécution. Il est constitué ainsi qu'il suit :

- Une Co-présidence : par le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique et le Représentant Résident du PNUD. Ces derniers assurent la supervision générale du Programme, concilient les positions des autres acteurs au sein du Comité de Pilotage en s'assurant que les activités programmées conduisent aux résultats prévus et restent conformes à la politique nationale dans le domaine.
- Administrations publiques et structures parapubliques spécialisées : MINEPAT, MINPMESSA, MINEFOP, MINDDEVEL, MINPROFF, MINFI, MINCOMMERCE, MINADER, MINEPIA, MINESUP, MINPOSTEL, MINSANTE, MINREX, MINRESI, APME, CTD,
- Les partenaires techniques et financiers (PTF) et bailleurs,
- L'organisation patronale la plus représentative du secteur privé,
- L(e)a Président (e) du Bureau Exécutif National du CNJC,
- Les Représentants Résidents des Agences du Système des Nations Unies partenaires (UNESCO ; UNFPA ; UNWOMEN).

NB : à l'effet de faciliter la prise des décisions du COPIL, un secrétariat technique sera mis sur pied. Les modalités de fonctionnement de ce secrétariat seront précisées dans des textes constitutifs du Comité de Pilotage, qui seront signés par le Ministre en charge de la Jeunesse et de l'Education Civique.

XI.2. L'Unité de Gestion

Sur le plan opérationnel et technique, une équipe de gestion sera mise en place. L'Unité de Gestion est responsable de la gestion globale du programme, veillant à ce que des ressources suffisantes soient mobilisées et disponibles et que le Programme soit mis en œuvre selon des normes de qualité élevées à tous les niveaux d'exécution. Elle est l'organe d'exécution technique et financière, et veillera à faciliter les activités de coordination autour de la mise œuvre de toutes les activités du Programme. L'UG sera constituée des autorités suivantes :

- Le Directeur National du Programme (DNP) qui assure la supervision du Programme. Cette fonction est confiée à un haut responsable du MINJEC qui en assure la maîtrise d'œuvre. En tant que tel, cette autorité est l'ordonnateur sur le budget du Programme exécuté suivant les modalités NIM et DIM. Il s'assure de la réalisation des produits spécifiés dans le Plan de Travail Annuel (PTA) selon les standards de qualité requis. Il veille aussi à la cohérence des actions avec les politiques et orientations stratégiques du Gouvernement. En cas d'indisponibilité, celui-ci communique par écrit au PNUD, le nom et la signature de l'intérimaire, ainsi que la période d'intérim.

- D'autres autorités interviennent dans le circuit de validation du transfert des fonds pour la mobilisation des ressources. Il s'agit notamment de :

 - L'Approving Manager assuré par l'ARR Développement Durable inclusif. Il joue également le rôle de « Project assurance »;
 - Le Disturbing Officer assuré par le Représentant Résident Adjoint ;

- L'équipe recrutée par le PNUD en collaboration avec les autres agences pour gérer techniquement le Programme est constituée de :
 a) Un Conseiller Technique Principal qui veille à la qualité de la programmation des activités, de la cohérence dans la mise en œuvre, du respect des procédures ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières additionnelles et la consolidation des différents rapports de mise en œuvre des produits ;
 b) Un Assistant Administratif et Financier qui a la charge de la gestion administrative et financière du Programme ;
 c) Un responsable du Suivi-Evaluation du Programme ;
 d) Un Responsable de la Communication et de la Mobilisation des partenaires ;
 e) Un chauffeur.

Pour assurer l'ancrage territorial de l'initiative, des points focaux régionaux seront identifiés. Leur action facilitera la mise en œuvre du Programme et l'implication des parties prenantes. Afin de renforcer l'appropriation nationale, la visibilité des résultats et la mobilisation des ressources additionnelles, la mise en œuvre des produits du Programme se fera de manière participative selon l'avantage comparatif de chaque entité et au regard de ses missions.

Les rôles et responsabilités des ministères et structures impliquées dans la mise en œuvre du présent Programme sont :

- **En matière de planification** : outre la participation au processus de préparation de PTA, un plan d'activités trimestriel définissant les différentes activités prévues avec leurs déclinaisons en sous-activités ainsi que les responsabilités et délais de réalisation sera élaboré. Par conséquent, chaque ministère impliqué veillera à ce que les activités relevant de ses compétences figurent également dans sa feuille de route et soient budgétisées ;

- **En matière de mise en œuvre et de suivi** : un plan de travail mensuel déterminant les activités et sous-activités, les actions et tâches élémentaires sera élaboré. En fonction de la nature des tâches, il sera également élaboré des TDR spécifiques. Les différents niveaux hiérarchiques de chaque ministère seront informés sur la mise en œuvre et le suivi des activités relevant de leurs mandats respectifs. Le MINJEC/-DNP jouera un rôle de supervision générale du Programme et travaillera à coordonner les contributions des différentes parties prenantes ;

- **En matière de mobilisation des ressources** : afin de couvrir les besoins en financement du Programme, les contributions de tous les acteurs y compris le secteur privé seront nécessaires. Pour ce qui est des administrations gouvernementales concernées, elles auront la responsabilité non seulement d'inscrire lesdits besoins dans leurs budgets respectifs, mais également d'initier des requêtes de financements auprès des PTF en sollicitant le cas échéant l'appui du MINEPAT. Par ailleurs, afin de régler durablement la question du financement, des efforts conjoints de tous les acteurs seront mobilisés.

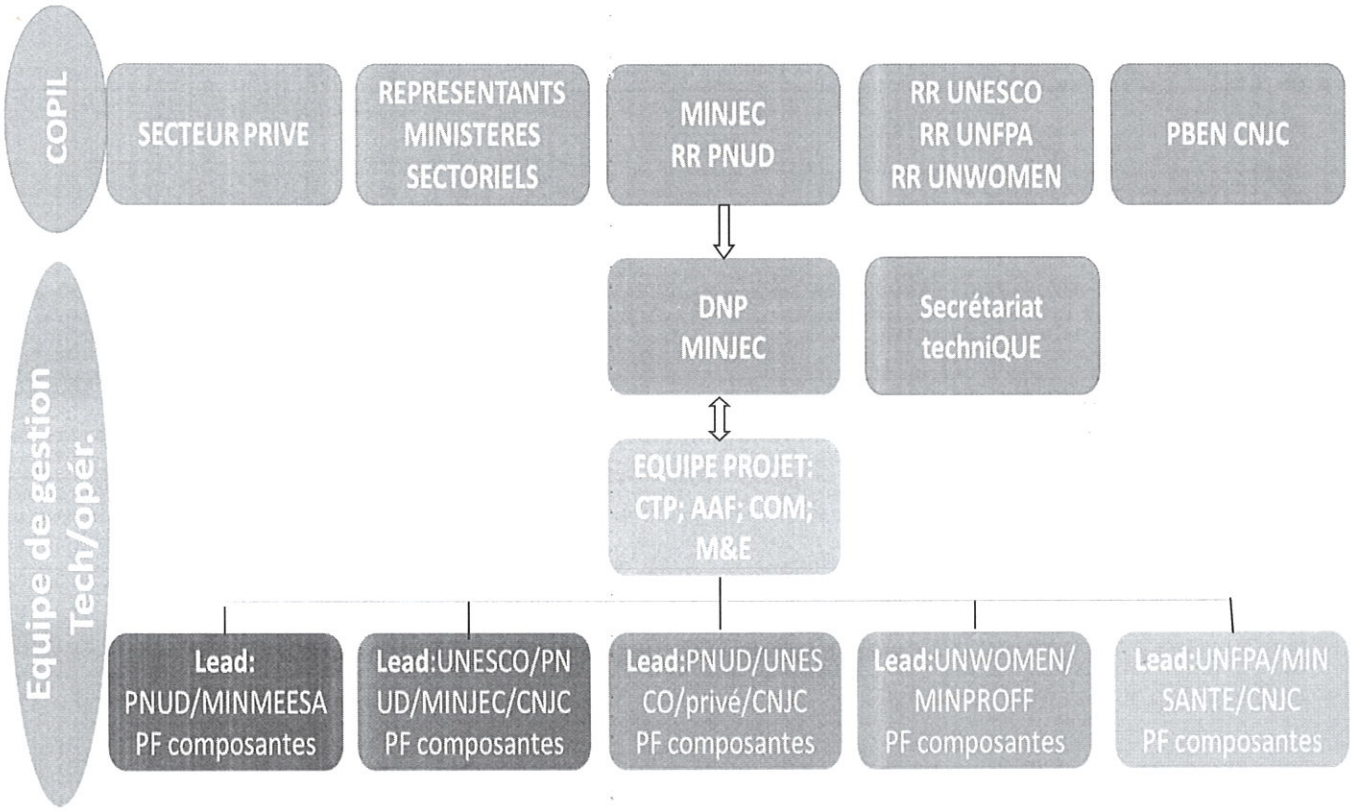
- **En matière de gestion des ressources financières du Programme** : un fonds multipartenaire pourra être mis en place par le PNUD pour recevoir et gérer les ressources des partenaires qui souhaitent utiliser ce canal. La modalité HACT, ainsi que les autres bonnes pratiques en matière de transparence et de gouvernance seront appliquées en ce qui concerne les fonds du PNUD au terme de la micro-évaluation. S'agissant de la gestion des ressources mobilisées par chaque ministère, étant donné les contraintes de mise à disposition des ressources budgétaires à temps et les difficultés inhérentes à l'ouverture d'un compte conjoint à l'ensemble des structures participantes, les ressources internes seront gérées selon les mécanismes internes de chaque ministère en veillant cependant que toutes les informations remontent et soient consolidées au niveau de la DNP ;

- **En matière de stratégie de sortie et de montage institutionnel** : chaque ministère aura un point focal désigné, chargé de coordonner la mise en œuvre des activités. Les points focaux collaborent avec le DNP dans la réalisation des produits en fonction du champ de compétence de chacun. Sous la supervision du DNP, il/elle assure : (i) la préparation et le suivi de la mise en œuvre des activités ; (ii) la réception technique des livrables ; (iii) l'obtention des résultats intermédiaires tels que décrit dans le PTA suivant les normes de qualité requises. Le Point Focal fournit les inputs pour la production des documents (journaux, rapports périodiques...) dans les délais.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DU PROGRAMME



XII. CADRE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent Programme sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses règlementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XIII. GESTION DES RISQUES

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale – NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'article III du SBAA [ou des dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. A cette fin, le Partenaire de réalisation:

 a) Met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le Programme est réalisé ;

 b) Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soit utilisé pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq sanctions list.

4. La durabilité sociale et environnementale du Programme sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au Programme soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en

rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à la disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.

10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information. Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête pour donner suite à ces allégations de fraude /corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet. Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

 N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le Programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent Document de projet.

XIV. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du Programme**

2. **Risk Analysis**. Use the standard Risk Register template. Please refer to the Deliverable Description of the Risk Register for instructions.